

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**  
Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

ETUDE PRÉALABLE A L'ÉTUDE D'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE  
DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

---

**FICHES DE SITES**

BIBLIOTHEQUE DE L'E.N.A.P.



1 0000028503

MAI 1989



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires



F 18 B 11

## ETUDE PRÉALABLE A L'ÉTUDE D'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

---

### FICHES DE SITES

Les fiches ci-après annexées rappellent brièvement les principales caractéristiques des sites d'accueil ; ces caractéristiques sont issues des réponses à un questionnaire auquel tous les maires des 25 communes concernées ont accepté de répondre.

Les éléments figurant dans cette annexe ont notamment permis de préciser les contextes de l'accueil des nouveaux établissements, à partir desquels des actions ont pu être préconisées.

**ZONE OUEST**

Pages

NANTERRE	(Hauts-de-Seine)	2
UZERCHE	(Corrèze)	5
NEUVIC	(Dordogne)	8
ARGENTAN	(Orne)	11
CHATEAUDUN	(Eure-et-Loir)	14
CHATEAUROUX	(Indre)	17

**ZONE NORD**

OSNY	(Val-d'Oise)	21
BAPAUME	(Pas-de-Calais)	24
MAUBEUGE	(Nord)	27
LONGUENESSE	(Pas-de-Calais)	30
VILLEPINTE	(Seine-Saint-Denis)	33
LAON	(Aisne)	36

**ZONE SUD**

AIX-EN-PROVENCE	(Bouches-du-Rhône)	40
VILLENEUVE-LES-MAGUELONNE	(Hérault)	43
TARASCON	(Bouches-du-Rhône)	46
SALON-DE-PROVECE	(Bouches-du-Rhône)	49
GRASSE	(Alpes-Maritimes)	52
ARLES	(Bouches-du-Rhône)	55

**ZONE EST**

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	(Rhône)	59
SAINT-MIHIEL	(Meuse)	62
JOUX-LA-VILLE	(Yonne)	65
VARENNES-LE-GRAND	(Saône-et-Loire)	68
VILLENAUXE-LA-GRANDE	(Aube)	71
SAINT-QUENTIN FALLAVIER	(Isère)	74
AITON	(Savoie)	77





LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

ZONE OUEST

1. INTRODUCTION

Le présent document a pour objet de définir les zones d'intervention des services de la justice dans la région de la Zone Ouest.

2. DÉFINITION DES ZONES

La Zone Ouest est constituée des départements suivants :

Il s'agit des départements de la région administrative de la Zone Ouest.

Les services de la justice sont répartis dans ces zones de la manière suivante :

Le service de la justice est organisé en unités territoriales de base (UTB) qui sont des unités de travail de base. Ces UTB sont regroupées en zones de service. Les zones de service sont des zones de travail de base. Les zones de service sont des zones de travail de base. Les zones de service sont des zones de travail de base.

3. ORGANISATION DES SERVICES

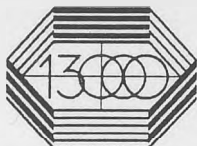
Le service de la justice est organisé en unités territoriales de base (UTB) qui sont des unités de travail de base. Ces UTB sont regroupées en zones de service. Les zones de service sont des zones de travail de base. Les zones de service sont des zones de travail de base.

Le service de la justice est organisé en unités territoriales de base (UTB) qui sont des unités de travail de base. Ces UTB sont regroupées en zones de service. Les zones de service sont des zones de travail de base. Les zones de service sont des zones de travail de base.

4. CONCLUSION

Le service de la justice est organisé en unités territoriales de base (UTB) qui sont des unités de travail de base. Ces UTB sont regroupées en zones de service. Les zones de service sont des zones de travail de base. Les zones de service sont des zones de travail de base.

Le service de la justice est organisé en unités territoriales de base (UTB) qui sont des unités de travail de base. Ces UTB sont regroupées en zones de service. Les zones de service sont des zones de travail de base. Les zones de service sont des zones de travail de base.



**ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**NANTERRE**

**Région : Ile-de-France**  
**Département : Hauts-de-Seine (92)**

**1. Localisation**

Commune de la banlieue Ouest de Paris, desservie par les réseaux de transports en commun : RATP (RER, autobus), SNCF.

**2. Etablissement implanté**

- Maison d'Arrêt 600 places / hommes
- Livraison prévue : mai 1990. Travaux en cours.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 169 personnes.

La composition de cet effectif devrait connaître les difficultés de recrutement liées à la Région Parisienne. On se retrouverait alors, selon les hypothèses du chapitre I § 3.2, dans le scénario 1, soit une majorité de personnel jeune et nouvellement recruté, dont la structure serait proche de celle du personnel de la Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy.

**3. Localisation de l'établissement**

Il est situé dans une zone urbanisée entre la Seine et le campus de l'université de Nanterre. Le terrain était un ancien entrepôt de la SEITA.

Le futur établissement sera desservi par deux lignes de bus :

- Ligne 167 :

part de la station de métro Pont de Levallois  
dessert Levallois, Colombes, Bois Colombes, Asnières, Courbevoie  
terminus : Nanterre-Ville

- Ligne 304

part de la Place de la Boule à Nanterre (nombreuses correspondances)  
dessert Colombes, Asnières, Gennevilliers  
terminus : ligne 13 du métro.

Ces deux lignes permettent de prendre la correspondance de la ligne A du RER à Nanterre-Université et à Nanterre-Préfecture, ou la liaison SNCF avec la gare Saint-Lazare.

La fréquence des bus est de 10 à 15 mn dans la journée. Ils ne circulent pas les samedi et dimanche.

#### 4. Accueil du personnel

##### o Logements

En ce qui concerne le logement, sur Nanterre, la situation de la commune est plutôt défavorable.

Le relogement à Nanterre du personnel du Ministère de l'Équipement, dont l'installation est prévue dans la Grande Arche, s'inscrit ainsi en priorité.

Le contingent de logements réservé aux fonctionnaires ne suffit pas à satisfaire les demandes ; les recherches devront donc s'orienter vers la partie hors contingent Hauts-de-Seine.

Les foyers connus sur Nanterre et Puteaux sont saturés, il serait alors envisageable d'installer les fonctionnaires de la Justice (comme de la police) dans d'autres communes que celles de leur lieu de travail.

Les recommandations des services de la Préfecture sont les suivantes :

"Le Ministère de la Justice pourrait orienter ses fonctionnaires vers d'importantes sociétés d'HLM telles que :

- l'OPIVOY : Office Départemental de l'Essonne, Val-d'Oise et Yvelines
- LOGIREP
- CODELOG et SEMARROISE à Reuil, secteur La Fouilleue
- l'Office Départemental.

Reste au Ministère de la Justice la possibilité de rechercher un terrain lui appartenant en vue de construire des logements avec une SA HLM (toujours en quête de terrains). Il suffirait de passer une convention pour se réserver des logements.

D'ores et déjà, l'administration devrait prendre des options de réservation dans les foyers de Nanterre, Puteaux et Paris avant d'intégrer un plan de logement-surveillants à un programme de logement des fonctionnaires." Note du 6 janvier 1989.

**o Etablissements scolaires**

L'inscription des enfants dépendra du lieu de résidence des agents.

**5. Actions en direction des détenus**

**o Accueil des familles/action sociale**

Les visiteurs se déplaceront pour les horaires de parloir et ne demeureront pas sur place. Potentialités du secteur social de l'agglomération parisienne.

**o Transports**

Transports en commun.

**o Hospitalisation**

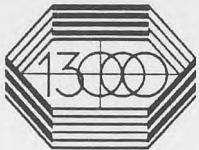
Fresnes - Paris.

**6. Contexte économique**

Celui de l'agglomération parisienne.

**7. Conclusion**

Nous sommes dans un contexte spécifiquement parisien où la seule difficulté - et de taille - consistera à fixer le personnel sur place pour les besoins du service public. Les impacts de cette implantation sur son environnement seront faibles (voire nuls) en termes économiques et sociaux.



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

### UZERCHE

Région : Limousin  
Département : Corrèze (19)

### 1. Localisation

Uzerche, chef-lieu de canton de 3 000 habitants, est située sur la RN 20, à 30 km de Tulle (Préfecture), 35 km de Brive et 55 km de Limoges. La ville est sur l'axe ferroviaire Paris - Toulouse et bien reliée à ces villes ainsi qu'à Limoges. Des dessertes routières existent également avec les villes secondaires.

### 2. Etablissement implanté

- Centre de Détention 600 places / hommes
- Livraison prévue en février 1990. Travaux en cours.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 158 personnes.

La Région Limousin n'est pas fortement attractive pour le corps pénitentiaire. Cependant, compte tenu de sa localisation dans le Sud-Ouest de la région, on peut envisager une attractivité moyenne. Ainsi, et selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, on se retrouverait dans le scénario 2 de composition de l'effectif : personnel pour moitié nouvellement recruté et pour moitié ancien.

### 3. Localisation de l'établissement

Le site est en dehors de la ville, à environ 4,5 km du centre et de la gare. Les responsables locaux envisagent de mettre en service une navette reliant la gare, le centre ville et le Centre de Détention.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Une étude portant sur le bassin d'habitat d'Uzerche met en évidence une capacité locative très importante : logements en réhabilitation, pavillons et maisons individuelles, ... Le parc est ainsi évalué à 200 logements environ toutes catégories confondues, d'autant que 80 logements PLA ont été démarrés en 1980 selon diverses opérations : petits collectifs dans le centre, lotissements, ...

Une OPAH est également en cours d'achèvement, son prolongement fait l'objet d'une demande du Préfet, en liaison notamment avec le nouvel établissement pénitentiaire.

##### **o Etablissements scolaires**

Les écoles maternelle et primaire peuvent accueillir deux classes de 30 élèves. Collège desservi par le service de ramassage scolaire. Lycées à Tulle : 30 km, ou Brive et Limoges.

##### **o Autres équipements**

Présence de nombreux équipements sportifs : stades, gymnase, tennis, piscine. Base de canoë, plans d'eau. La Vézère qui coule à proximité est réputée pour sa pêche.

Sur le plan culturel : bibliothèque, cinéma.

##### **o Commerces et services**

Structure commerciale diversifiée : cafés et restaurants en nombre important.

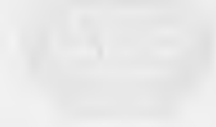
#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil de familles/action sociale**

Les hôtels d'Uzerche ont une capacité limitée mais on peut envisager d'autres formes d'hébergement ; la ville se penche actuellement sur ce problème.

##### **o Transports**

Sera assuré par une navette spécialement destinée au Centre de Détention.



**o Hospitalisation**

Hôpital de Tulle : 4 chambres spécialement aménagées.

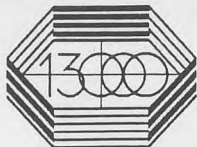
**6. Contexte économique**

La région est à dominante rurale avec la présence de petites industries agro-alimentaires et mécaniques. Sur la commune d'Uzerche, quelques activités dans ces domaines, petit artisanat.

**7. Conclusion**

L'implantation du Centre de Détention peut insuffler une certaine dynamique locale du fait de l'arrivée de nouveaux foyers sur un tissu économique fragilisé.





# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

### NEUVIC

Région : Aquitaine  
Département : Dordogne (24)

#### 1. Localisation

Neuvic est une commune de 2 800 habitants, située à une vingtaine de kilomètres à l'Ouest de Périgueux sur la N 89 qui relie Bordeaux à Périgueux, distants de 120 km.

Neuvic dispose d'une gare sur la ligne Bordeaux - Périgueux, gare à laquelle s'arrêtent quelques trains omnibus.

Neuvic s'inscrit dans le "pays de la moyenne Vallée de l'Isle" avec les communes de Saint-Astier et Mussidan, deux autres chefs-lieux de canton de taille comparable.

#### 2. Etablissement implanté

- Centre de Détention 400 places / hommes
- Livraison prévue : mars 1990. Travaux en cours.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 133 personnes.

Compte tenu de la forte attractivité de la Région Aquitaine auprès du personnel pénitentiaire, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le cas du scénario 0 : l'ensemble ou la très grande majorité de l'effectif est composé d'agents issus du corps existant.

#### 3. Localisation de l'établissement

Le site est excentré par rapport aux zones habitées, distant de 4 km du centre de la commune, et de 3,5 km de la gare de Neuvic. Il est en bordure de la RN 89.

La desserte du site par un transport collectif n'a pas été envisagée.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Un PLH est en cours d'élaboration sur un bassin d'habitat étendu à une douzaine de communes (issues des trois cantons de Mussidan, Neuvic et Saint-Astier).

Est en cours la construction à Neuvic de 22 logements individuels (11 T3 et 11 T4) en habitat social (financement PLA) et à Saint-Astier, 9 logements.

27 logements sont vacants dans le parc social du bassin d'habitat.

D'autre part, la ville envisage la création de lotissements. Il faudra tenir compte avec les possibilités de logement en ville (Périgueux) et avec une répartition possible des personnels sur les communes avoisinantes, surtout si ceux-ci sont des "anciens" de retour au pays.

Ainsi, un programme de 30 logements PLA serait vraisemblablement nécessaire et suffisant sur le bassin d'habitat pour fournir une offre suffisante.

##### **o Etablissements scolaires**

Les écoles primaire et maternelle peuvent accueillir de nouveaux enfants. Un collège à Neuvic, et pour les autres établissements : Périgueux ou Ribérac.

##### **o Autres équipements**

Stade, gymnase, équipements de plein air, bibliothèque, cinéma à 6 km et toutes potentialités de Périgueux.

##### **o Commerces et services**

Structure commerciale diversifiée, banques et services publics. Hôtels restaurants. Un taxi.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Il faudra compter avec les structures implantées à Périgueux.

Peu de renseignements.



**o Transports**

Pas envisagé, ce qui posera de gros problèmes.

**o Hospitalisation**

Deux chambres aménagées au centre hospitalier de Périgueux.

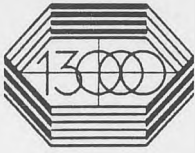
**6. Contexte économique**

La vallée de l'Isle est sinistrée du fait de la fermeture récente de l'usine BATA (chaussures) qui employait un nombreux personnel local.

C'est une zone agricole, d'artisanat et de petites entreprises : industries du cuir, BTP, services. Le taux de chômage est de l'ordre de 10 %.

**7. Conclusion**

Du fait de la forte attirance de cette région sur le corps pénitentiaire, Neuvic peut jouer la carte de l'installation de quelques foyers (difficilement chiffrables) qui permettront le maintien d'un certain potentiel économique. Cependant, l'implantation du Centre de Détention ne saurait en aucun cas compenser le déclin entraîné par la fermeture de BATA, de par la nature des emplois d'une part, et de par les contraintes spécifiques à un établissement pénitentiaire.



**ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**ARGENTAN**

**Région : Basse-Normandie**  
**Département : Orne (61)**

**1. Localisation**

Argentan est une petite ville de 18 000 habitants, située à 170 km à l'Ouest de Paris, à 57 km au Sud de Caen et à 40 km au Nord d'Alençon.

Argentan est desservie par la SNCF : lignes Paris - Granville (trains directs) et Caen - Tours.

**2. Etablissement implanté**

- Centre de Détention 600 places / hommes
- Livraison prévue : octobre 1990. Démarrage des travaux en mai 1989.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 165 personnes.

La Région Basse-Normandie n'étant pas attractive en ce qui concerne les demandes d'affectation, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le scénario 1 de composition des effectifs : 70 % de personnel nouveau.

**3. Localisation de l'établissement**

Il est situé en dehors de la ville, en zone agricole, desservi par une voie secondaire. L'établissement est à 4 km du centre et 2 km de la gare.

Aucun transport en commun n'existe, mais la ville envisage d'étudier la faisabilité d'une navette.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Grand nombre de logements disponibles type F4/F5, libérés lors du départ d'un escadron de gardes mobiles. Il y a actuellement une très forte demande de petits logements (type F1, F2, F3) qui n'est pas satisfaite et que l'arrivée des agents risque d'accentuer.

On peut envisager de loger plusieurs agents célibataires dans de grands appartements.

##### **o Etablissements scolaires**

Les écoles primaires et maternelles peuvent accueillir un grand nombre d'enfants. Lycées et collèges ont une capacité suffisante. Pour les établissements plus spécialisés et l'enseignement supérieur : Caen ou Paris.

##### **o Autres équipements**

Equipements sportifs (stades, salles couvertes, piscine, ...), culturels (cinéma, théâtre, bibliothèque) et de loisirs (plan d'eau, base de plein air, ...).

La Région fait le projet d'implanter un plan d'eau avec une base de plein air à 200 mètres du Centre de Détention.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Sous l'impulsion des élus, les différents partenaires locaux ont un grand intérêt pour les aspects de réinsertion et mènent actuellement des actions en faveur des jeunes sortants de prison.

##### **o Transports**

Pas de desserte du Centre de Détention depuis la gare si ce n'est en taxi, mais elle pourrait être envisagée.

##### **o Hospitalisation**

Pas d'hôpital équipé pour l'hospitalisation des détenus à proximité, deux chambres cellulaires contiguës (pour faciliter la garde) pourraient être aménagées à l'hôpital d'Argentan.

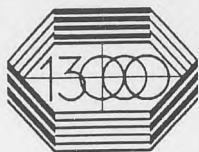


**6. Contexte économique**

Présence de PME/PMI de 350 à 500 personnes (Solex, Motta, Moulinex) qui emploient une main-d'oeuvre masculine qualifiée, mais la main-d'oeuvre féminine est peu qualifiée. La part du chômage des femmes est de 60 %. Le développement économique du bassin d'emploi vise des activités de commerce et de tourisme. Il existe un emploi saisonnier important.

**7. Conclusion**

Argentan présente un tissu économique quelque peu dévitalisé, mais une dynamique sociale importante. Il importe aux autorités locales de fixer cette nouvelle population afin de contribuer à l'effort de développement qu'elles ont mis en oeuvre.



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

### CHATEAUDUN

Région : Centre  
Département : Eure-et-Loir (28)

### 1. Localisation

Châteaudun est une petite ville de 15 200 habitants situé à 135 km au Sud-Ouest de Paris et à 95 km de Tours, sur la RN 10. L'échangeur de l'autoroute A 10 est à 35 km. Il existe une desserte ferroviaire : ligne SNCF Paris - Tours (2 à 3 aller-retour par jour).

### 2. Etablissement implanté

- Centre de détention 600 places / hommes
- Livraison prévue en janvier 1991. Démarrage des travaux en mai 1989.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 162 personnes.

La Région Centre n'étant pas attractive en ce qui concerne les demandes d'affectation, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le scénario 1 de composition des effectifs : 70 % de personnel nouveau.

### 3. Localisation de l'établissement

Il est situé à la sortie de la ville, à environ 1,5 km du centre, sur la D 955. La distance le séparant de la gare est de 2 km. La ville dispose d'un réseau de transports en commun et envisage de desservir le site. Dans le même secteur, il existe un hôpital et une base aérienne ; une zone artisanale est en construction face au futur centre.



#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

De nombreux appartements F2/F3 et F4/F5 sont disponibles en collectif (103 logements vacants de plus de 3 mois dans le parc social). L'offre en habitat individuel n'est pas recensée. Pas de disponibilité de petits logements type 1. La ville a programmé 97 logements, en partie en liaison avec l'ouverture du Centre de Détention, qui se répartissent ainsi :

- en 1989
  - 10 logements en acquisition-amélioration
  - 14 logements en construction neuve (La Jouanerie)
- en 1989-1990
  - 13 logements en acquisition-amélioration (Beauvoir)
  - 24 logements en acquisition-amélioration en centre ville
- début 1990
  - 36 logements.

Il paraît important d'attirer l'attention sur la nature de la demande d'habitat que fera le personnel. Si celui-ci est jeune et en début de carrière : prévoir d'autres types de logements que des pavillons individuels et programmer ceux-ci en nombre raisonnable.

##### **o Etablissements scolaires**

Les écoles primaires et maternelles peuvent accueillir un grand nombre d'enfants. Lycées et collèges ont une capacité suffisante. Pour les établissements plus spécialisés et l'enseignement supérieur : Tours ou Paris.

##### **o Autres équipements**

Equipements sportifs (stades, salles couvertes, piscine, ...), culturels (cinéma, théâtre, bibliothèque) et de loisirs (plan d'eau, base de plein air, ...).

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Hôtels et restaurants d'une petite ville.

Antennes locales des associations caritatives nationales dont la conférence Saint-Vincent de Paul qui est prête à se mobiliser sur des actions en faveur des détenus et de leur famille.



**o Transports**

Assurés par le réseau de transport de la ville.

**o Hospitalisation**

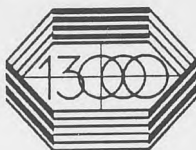
Trois chambres cellulaires au CH de Coudray de Chartres à 45 km. Sept lits disponibles à Tours (95 km).

**6. Contexte économique**

Secteur industriel (électronique - MATRA COMMUNICATIONS - et métallurgie) assez peu porteur. Base militaire importante (1 000 emplois). Le taux de chômage est faible mais la part du chômage des femmes très importante : 60 %.

**7. Conclusion**

Cet établissement sera situé dans une petite ville au contexte économique et social stable. L'accueil des personnels et les actions incitatives en faveur d'une implantation de longue durée de ces agents, auront une grande importance dans la réussite de l'intégration de ce Centre de Détention.



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

### CHATEAUXROUX

Région : Centre  
Département : Indre (36)

#### 1. Localisation

Châteauroux est une ville de moyenne importance (55 000 habitants) située au centre de la France, à 260 km de Paris et à 125 km de Limoges.

Elle est desservie par la RN 20 et par la ligne Paris - Toulouse de la SNCF, reliant Paris au moins 10 fois par jour en 2 h 30.

#### 2. Etablissement implanté

- Centre Pénitentiaire 400 places hommes : 200 en Centre de Détention et 200 en Maison d'Arrêt.
- Livraison prévue : février 1991. Démarrage des travaux en août 1989.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 152 agents.

La Région Centre n'étant pas attractive en ce qui concerne les demandes d'affectation, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le scénario 1 de composition des effectifs : 70 % de personnel nouveau.

Cependant, Châteauroux dispose d'une petite Maison d'Arrêt vétuste employant 17 agents qui, si on ferme cet établissement, peuvent participer de la composition de cet effectif.

#### 3. Localisation de l'établissement

Il est situé au Sud-Est de la ville, en bordure de la rocade. Ce site n'est pas desservi actuellement, mais la ville en étudie la possibilité. Elle dispose d'un réseau de bus comportant 7 lignes à une fréquence d'un passage toutes les demi-heures.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Les services de la ville ne disposent pas d'une évaluation des logements vacants, cette disponibilité étant directement gérée par les organismes publics de logements.

Il sera opportun, au moment utile, de mettre en place une action de coordination des différents partenaires concernés afin d'informer les nouveaux effectifs et les orienter sur le type de logement qu'ils souhaitent intégrer.

Il est à noter que 200 logements PLA sont programmés sur les trois années 1988-1989-1990 sur l'ensemble de l'agglomération. Cette opération se fait pour partie en fonction de l'accueil du nouvel établissement pénitentiaire. La programmation 1989 comporte 140 logements en trois opérations.

##### **o Etablissements scolaires**

Les capacités d'accueil dans les écoles maternelles et primaires varient selon les quartiers. Pour les autres établissements, les capacités sont suffisantes. Une antenne universitaire s'est ouverte en octobre 1988.

##### **o Autres équipements**

Equipements sportifs (stades, salles couvertes, piscine, ...), culturels (cinéma, théâtre, bibliothèque) et de loisirs (plan d'eau, base de plein air, ...).

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Les associations caritatives sont regroupées au sein d'une structure gérée par la municipalité. La proximité de la Maison Centrale de Saint-Maur peut laisser augurer d'un tissu associatif ayant l'expérience de l'action en milieu carcéral.

##### **o Transports**

Seront assurés par le réseau urbain si l'étude de faisabilité en démontre l'opportunité.

## **o Hospitalisation**

Le centre hospitalier de Châteauroux dispose de quatre chambres spécialement aménagées (soit 6 lits).

## **6. Contexte économique**

Les activités du bassin d'emploi de Châteauroux relèvent essentiellement du secteur tertiaire : activités de services, commerces, administrations. L'activité industrielle est peu représentée avec quelques emplois dans le secteur aéronautique. Le chômage est essentiellement féminin.

## **7. Conclusion**

Cet établissement sera situé dans une ville moyenne au contexte économique et social stable. L'accueil des personnels et les actions incitatives en faveur d'une implantation de longue durée de ces agents, auront une grande importance dans la réussite de l'intégration de cet établissement.

ZONE NORD



**ÉTUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**OSNY**

**Région : Ile-de-France**  
**Département : Val d'Oise (95)**

**1. Localisation**

Osny est une commune de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise située au Nord-Ouest de Paris (35 k). Elle est desservie par l'autoroute A 15. Liaisons ferroviaires par SNCF et RER : gare de Cergy et transports en commun APTR + réseau de la ville nouvelle.

La population d'Osny est de 11 300 habitants, celle de Cergy : 130 000.

**2. Etablissement implanté**

- Maison d'Arrêt 600 places : 400 hommes / 200 femmes
- Livraison prévue : février 1990. Travaux en cours.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 193 personnels.

La composition de cet effectif devrait connaître les difficultés de recrutement liées à la Région Parisienne. On se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le scénario 1, soit la majorité de personnel jeune et nouvellement recruté. Une inconnue demeure : y aura-t-il fermeture de la Maison d'Arrêt de Pontoise et réutilisation de ses effectifs sur la nouvelle ?

**3. Localisation de l'établissement**

Le terrain est extérieur à la ville (4 km du centre) mais il n'est pas isolé du contexte urbain : une zone pavillonnaire est en construction à proximité.

La desserte de l'établissement n'est pas envisagée par les autorités locales : on se trouve à 5 km de la gare RER/SNCF de Cergy.



#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Potentialités de la ville nouvelle mais les réservations dans le secteur social locatif devront se faire le plus tôt possible.

##### **o Etablissements scolaires**

Potentialités de la ville nouvelle de Cergy. Les écoles primaire et maternelle d'Osny ne peuvent pas accueillir de nouveaux enfants pour l'instant;

##### **o Autres équipements**

Toutes les infrastructures de Cergy-Pontoise et Paris à trois quarts d'heure.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Les familles des détenus ne logeront pas sur place. On ne sait pas ce que feront les associations locales pour les détenus, mais Paris n'est pas loin.

##### **o Transports**

La question reste posée et doit être résolue impérativement car nous sommes dans la situation de banlieue parisienne : nombre important de visites.

##### **o Hospitalisation**

Fresnes, Paris.

#### **6. Contexte économique**

La ville nouvelle de Cergy-Pontoise connaît un important succès : implantations croissantes de sièges sociaux d'importantes sociétés.

Essor économique.

**7. Conclusion**

Nous sommes dans un contexte spécifiquement parisien où la seule difficulté - et de taille - consistera à fixer le personnel sur place pour les besoins du service public. Les impacts de cette implantation sur son environnement seront faibles (voire nuls) en termes économiques et sociaux.



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

### BAPAUME

Région : Nord - Pas-de-Calais  
Département : Pas-de-Calais (62)

### 1. Localisation

Commune de 3 500 habitants, Bapaume est à 22 km au Sud d'Arras (Préfecture du département, ville de 41 700 habitants). Elle est à 27 km à l'Ouest de Cambrai et se trouve reliée à ces deux villes par des lignes routières. Bapaume est très bien desservie par l'autoroute A 1 (Paris - Lille) et bénéficie d'un échangeur. Avec la construction du TGV Nord et le développement des axes dans ce secteur, Bapaume joue la carte de carrefour stratégique pour attirer les industriels, dans la perspective de 1992.

### 2. Etablissement implanté

- Centre de Détention 600 places : 500 hommes, 100 femmes.
- Livraison prévue : février 1990. Travaux en cours.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 168 personnes.

Compte tenu de la forte attractivité de la Région Nord, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le cas du scénario 0 de composition des effectifs : la majorité (voire la totalité) du personnel est issue du corps existant.

### 3. Localisation de l'établissement

Il est à l'extérieur de la ville, proche de l'échangeur de l'autoroute A 1, et distant d'environ 1 km du centre. Les lignes régulières d'autocar s'arrêtent à 1 km du site.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Nous n'avons pas d'information disponible sur le nombre de logements vacants dans le secteur non social, mais il existe un marché de l'immobilier individuel à la vente.

Les opérations en cours vont accroître le parc immobilier de 70 logements en individuel et 34 en collectif sur l'ensemble du canton de Bapaume.

La programmation de logements sociaux arrêtée pour l'accueil de l'établissement pénitentiaire est la suivante :

- à Bapaume : 8 logements PLA financés 1988 reportés 1989, 22 logements PLA notifiés 1989, 21 logements PLA demandés pour 1990-91
- à Achiet-le-Grand : 23 logements PLA financés 1988, 11 PLA financés 1989 et 7 logements PLA notifiés 1989.

##### **o Etablissements scolaires**

Bapaume dispose des infrastructures nécessaires en matière d'écoles primaire, maternelle et collège. LEP à 2 km, lycée agricole à 1,5 km avec service de ramassage scolaire.

Autres établissements et filières à Arras.

##### **o Autres équipements**

Présence d'équipements sportifs (stade, piscine, salles de sports), d'équipements de loisirs (parc aménagé) et culturels (cinéma, bibliothèque).

##### **o Commerces et services**

Structure commerciale diversifiée, hôtels, restaurants, services administratifs.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Les associations locales sont très dynamiques.

### o Transports

La distance depuis l'arrêt de l'autobus le plus proche est courte. Il y aurait également possibilité de rapprocher les transports en commun de l'établissement pénitentiaire.

### o Hospitalisation

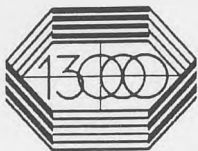
L'hôpital de Cambrai est équipé de deux chambres cellulaires (4 lits).

## 6. Contexte économique

La politique en faveur de l'implantation d'entreprises que mènent les élus de Bapaume a eu pour effet la création récente de 150 emplois (80 par extension d'entreprise et 70 par activités nouvelles) dans le secteur industriel et les services. Le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale.

## 7. Conclusion

L'établissement pénitentiaire va s'implanter dans un contexte de dynamisme économique dont il peut bénéficier, notamment en matière de travail des détenus. D'autre part, la probabilité de "retour au pays" d'un grand nombre d'agents pénitentiaires va contribuer à la relance de la consommation.



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ÉTUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

### MAUBEUGE

Région : Nord - Pas-de-Calais  
Département : Nord (59)

#### 1. Localisation

Maubeuge est une ville moyenne de 36 150 habitants, située à 95 km de Lille et à 280 km de Paris (par A 1). Elle est desservie par la SNCF : ligne Paris - Bruxelles (Belgique) : plusieurs trains par jour.

#### 2. Etablissement implanté

- Centre pénitentiaire 400 places / hommes : 200 places en Centre de Détention, 200 en Maison d'Arrêt.
- Livraison prévue : février 1990. Travaux en cours.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 136 personnes.

Compte tenu de la forte attractivité de la Région Nord, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le cas du scénario 0 de composition des effectifs : la majorité (voire la totalité) du personnel est issue du corps existant.

#### 3. Localisation de l'établissement

Il se trouve en dehors de la ville, sur la D 95, distant du centre ville de 2,5 km, de la gare de 3,5 km.

La ville dispose d'un réseau de transports en commun et envisage de l'étendre à la desserte du site, ce qui ne pose aucun problème technique particulier.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Il a un nombre non négligeable de logements disponibles en habitat social sur la commune de Maubeuge et sur l'ensemble du bassin d'habitat (environ 200 logements vacants, non compris les programmes en cours de construction). En revanche et l'offre du secteur privé est assez restreinte. Selon estimation, la vacance sur le parc locatif HLM en 1988 serait de 2 %. D'autre part, ce parc immobilier nécessite des réhabilitations, programmées dans le cadre de conventions départementales.

Cependant, et compte tenu de la probabilité de voir s'installer une population de surveillants originaires de la région, on pourra s'orienter vers la programmation de lotissements pour ceux qui n'ont pas déjà une résidence à proximité.

##### **o Etablissements scolaires**

Les écoles primaires et maternelles peuvent accueillir un grand nombre d'enfants. Lycées et collèges ont une capacité suffisante. Pour les établissements plus spécialisés et l'enseignement supérieur : Valenciennes puis Lille un peu plus éloigné.

##### **o Autres équipements**

Equipements sportifs (stades, salles couvertes, piscine, ...), culturels (cinéma, théâtre, bibliothèque) et de loisirs (plan d'eau, base de plein air, ...).

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

La confrérie Saint-Vincent de Paul propose des hébergements. Les associations locales sont prêtes à sa mobiliser.

##### **o Transports**

Assurés par le réseau de transport de la ville, si l'évaluation des mouvements le justifie.

##### **o Hospitalisation**

Cinq chambres aménagées au Centre Hospitalier de Valenciennes (40 km).



**6. Contexte économique**

Zone industrielle en crise avec un fort taux de chômage : 20 % de la population est sans emploi.

**7. Conclusion**

L'implantation de cet établissement dans un contexte économique difficile va permettre de relancer quelque peu la consommation et maintenir quelques emplois.

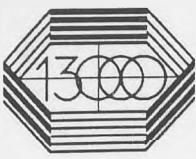
Cette ouverture verra une occasion de retour au pays pour un grand nombre de surveillants, engagés dans la fonction publique pour fuir le chômage et prêts à s'installer définitivement.

**8. Conclusion générale**

Le projet de construction d'un établissement de production industrielle dans la zone industrielle en crise, permettra de relancer quelque peu la consommation et maintenir quelques emplois. Cette ouverture verra une occasion de retour au pays pour un grand nombre de surveillants, engagés dans la fonction publique pour fuir le chômage et prêts à s'installer définitivement.

**9. Conclusion finale**

Le projet de construction d'un établissement de production industrielle dans la zone industrielle en crise, permettra de relancer quelque peu la consommation et maintenir quelques emplois. Cette ouverture verra une occasion de retour au pays pour un grand nombre de surveillants, engagés dans la fonction publique pour fuir le chômage et prêts à s'installer définitivement.



**ÉTUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**LONGUENESSE**

**Région : Nord - Pas-de-Calais**  
**Département : Pas-de-Calais (62)**

**1. Localisation**

Longuenesse étant limitrophe de Saint-Omer, le contexte urbain est celui d'une agglomération de 60 000 habitants. La ville est à 75 km à l'Ouest de Lille et à 40 km de Calais.

Les lignes SNCF qui la desservent sont celles de Calais - Lille et Calais - Paris. Plusieurs arrêts quotidiens.

**2. Etablissement implanté**

- Centre pénitentiaire 600 places / hommes : Centre de Détention 400 places et Maison d'Arrêt 200 places.
- Livraison prévue : janvier 1991. Début des travaux en juillet 1989.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 161 personnes.

Compte tenu de la forte attractivité de la Région Nord, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le cas du scénario 0 de composition des effectifs : la majorité (voir la totalité) du personnel est issue du corps existant.

**3. Localisation de l'établissement**

Il est situé en limite de commune, sur la départementale 928, proche de l'aérodrome de Saint-Omer - Wizernes.

Il n'est actuellement pas desservi par un transport en commun. Nous n'avons pas d'information sur les intentions des autorités compétentes concernant ce problème.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

La vacance du parc immobilier, locatif et individuel, est importante dans l'ensemble de l'agglomération. Le nombre de logements sociaux vacants à Longuenesse est de 8 F1, 165 F2/F3 et 80 F4/F5.

Aucune nouvelle opération immobilière n'est envisagée pour les besoins du Centre Pénitentiaire.

##### **o Etablissements scolaires**

Les 13 écoles primaires et maternelles de la ville pourront accueillir de nouveaux enfants. Même chose pour les collèges et lycées de l'agglomération.

##### **o Autres équipements**

Equipements sportifs et culturels d'une ville moyenne.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Une association caritative possède une structure d'hébergement.

##### **o Transports**

Aucune information pour l'instant.

##### **o Hospitalisation**

Le centre hospitalier de Saint-Omer dispose de deux chambres spécialement aménagées.

#### **6. Contexte économique**

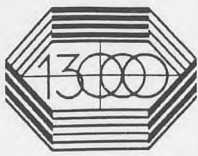
Il s'agit d'un secteur qui a souffert de la perte d'emploi dans le secteur de la confection. En revanche, les secteurs de la verrerie, de la cartonnerie et des services ont créé près de 600 emplois en 1988. Certes le taux de chômage est supérieur à celui de la moyenne nationale, la part du chômage des femmes étant élevée.

**7. Conclusion**

Saint-Omer possède une petite Maison d'Arrêt et ses élus se sont associés à la décision d'implantation de ce centre pénitentiaire.

L'implantation de cet établissement dans un contexte économique difficile va permettre de relancer quelque peu la consommation et maintenir quelques emplois.

Cette ouverture verra une occasion de retour au pays pour un grand nombre de surveillants, engagés dans la fonction publique pour fuir le chômage et prêts à s'installer définitivement.



**ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**VILLEPINTE**

**Région : Ile-de-France**  
**Département : Seine-Saint-Denis (93)**

**1. Localisation**

Commune de la banlieue Nord de Paris, desservie par les réseaux de transports en commun.

**2. Etablissement implanté**

- Maison d'Arrêt 600 places : 500 hommes / 100 femmes
- Livraison prévue : décembre 1990. Début des travaux : juin 1989
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 182 personnes.

La composition de cet effectif devrait connaître les difficultés de recrutement liées à la Région Parisienne. On se retrouverait alors, selon les hypothèses du chapitre I § 3.2, dans le scénario 1, soit une majorité de personnel jeune et nouvellement recruté, dont la structure serait proche de celle du personnel de la Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy.

**3. Localisation de l'établissement**

En limite de commune, limitrophe de celle de Tremblay-les-Gonnesse. Cette zone connaît une urbanisation récente et croissante du fait de la proximité de l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle, du parc des expositions de Villepinte et de la ZI Paris-Nord. L'établissement va ouvrir dans un contexte de développement urbain accéléré.

Le CD 40 qui le dessert va être porté à 2 x 2 voies. Cette route permettra de rejoindre le parc des expositions et va générer un trafic important.

La RATP va restructurer son réseau de bus pour desservir le site. Correspondance avec la ligne B du RER, Roissy - Gare du Nord, gare de Sevran-Beaudottes.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Densité importante du parc locatif social dans tout le département. Le seul problème est de faire des réservations à temps, car le contingent préfectoral est limité.

Cependant, les logements vides sont situés dans des zones difficiles et les opérations en cours sont toutes réservées. Sur la commune de Tremblay-les-Gonnesse, les opérations futures ne sont pas encore toutes programmées.

Il existe des opérations "spécial fonctionnaires" mises en oeuvre par les P & T et le Ministère de l'Intérieur sur Sevrans et Sevrans-Beaudottes.

##### **o Etablissements scolaires**

En fonction des lieux de résidence.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Les visiteurs se déplaceront pour les horaires de parloir et ne demeureront pas sur place. Potentialités du secteur social de l'agglomération parisienne.

##### **o Transports**

Transports en commun.

##### **o Hospitalisation**

Fresnes - Paris.

#### **6. Contexte économique**

Celui de l'agglomération parisienne.

**7. Conclusion**

Nous sommes dans un contexte spécifiquement parisien où la seule difficulté - et de taille - consistera à fixer le personnel sur place pour les besoins du service public. Les impacts de cette implantation sur son environnement seront faibles (voire nuls) en termes économiques et sociaux.



**ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**LAON**

**Région : Picardie**  
**Département : Aisne (02)**

**1. Localisation**

Laon, petite ville picarde de 29 000 habitants, est à 135 km au Nord-Est de Paris et à 45 km de Reims. Laon est desservie par l'autoroute A 26, Calais - Châlons-sur-Marne - Metz, la N 2, Paris - Soissons - Laon - Hirson, et la N 44, Saint-Quentin - Laon - Reims ; à l'horizon 92, A 26 desservira Troyes et Dijon.

Laon est reliée à Paris par trains directs ; des liaisons ferroviaires existent également avec Saint-Quentin et Reims.

**2. Etablissement implanté**

- Cente Pénitentiaire 400 places / hommes : 200 places en Maison d'Arrêt et 200 places en Centre de Détention.
- Livraison prévue en mars 1991. Démarrage des travaux en novembre 1989.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 136 personnes.

La Région Picarde présentant un taux d'attractivité moyen des personnels de surveillance, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le scénario 2 de composition des effectifs : personnel partagé pour moitié entre des anciens et des nouveaux.

**3. Localisation de l'établissement**

Il est situé au Nord de la ville, en limite de commune, mais jouxte une ZI et une zone pavillonnaire. Sa distance du centre ville est de 3,5 km et de la gare de 2 km. La ville dispose d'un réseau de transports urbains et envisage l'aménagement d'une ligne existante pour desservir le futur centre.



#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Selon une étude du marché du logement sur le bassin d'emploi de Laon, la vacance dans le parc locatif est quasi nulle, la demande étant toujours supérieure à l'offre. Les opérations programmées prévoient la livraison de 31 logements en individuel, 105 en collectif (T1 et T4/T5) pour 1990/1991. L'offre du secteur privé permet d'absorber une partie de la demande, surtout en petits logements (F1/F2) très prisés. Par ailleurs, on recense nombre de maisons à vendre.

Aucune opération en liaison avec l'ouverture du Centre Pénitentiaire n'est encore envisagée, mais les services de la DDE estiment à 50 le nombre de logements sociaux locatifs à engager en 1989-90 sur l'ensemble du bassin d'habitat de Laonn.

##### **o Etablissements scolaires**

Les écoles primaires et maternelles peuvent accueillir environ 200 enfants supplémentaires. Les collèges et lycées ont des effectifs très importants.

Quelques filières d'enseignement supérieur existent (5 BTS, un centre de formation à la capacité en droit, une école d'infirmières, une école normale d'instituteurs, une classe préparatoire aux écoles de commerce) à Laon. La ville universitaire la plus proche est Reims.

##### **o Autres équipements**

Equipements sportifs (stades, salles couvertes, piscine, ...), culturels (cinéma, bibliothèque) et de loisirs (plan d'eau, base de plein air, ...).

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Les grandes associations caritatives sont peu représentées et il ne semble pas qu'il y ait encore de mobilisation autour de cet aspect de l'implantation d'une prison.

##### **o Transports**

Seront assurés par le réseau urbain.

## **o Hospitalisation**

Deux chambres spécialement aménagées au centre hospitalier de Soissons à 35 km.

## **6. Contexte économique**

Le bassin d'emploi de Laon ne bénéficie pas d'un contexte économique favorable, et se trouve touché, comme le reste de la Picardie. Les industries traditionnelles (textile, sucreries) sont en déclin et les créations concernent de petites entreprises de services. Mais les différents partenaires se mobilisent fortement sur des actions de restructuration et de redéploiement économique.

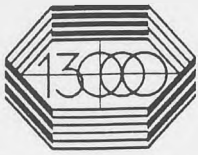
Ainsi, le taux de chômage à Laon est le plus faible de toute la Picardie, après celui de Château-Thierry ; il est comparable à la moyenne nationale.

## **7. Conclusion**

L'implantation de cet établissement dans une ville connaissant une phase de récession économique importante ne sera pas des plus aisées. L'effort de communication des partenaires locaux vis-à-vis des personnels nouveaux sera décisif pour la réussite de leur intégration.



ZONE SUD



**ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**AIX-EN-PROVENCE**

**Région : PACA**  
**Département : Bouches-du-Rhône (13)**

**1. Localisation**

Aix-en-Provence est une ville importante de 125 000 habitants proche de Marseille et très bien desservie à partir de Marseille (autoroutes A 7 et A 51). La ligne SNCF Aix - Marseille compte 23 aller et retour par jour.

**2. Etablissement implanté**

- Maison d'Arrêt 600 places : 400 hommes / 200 femmes
- Livraison prévue : janvier 1990. Travaux en cours.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 171 personnes.

La Région PACA n'apparaît pas, dans les statistiques, comme très attractive pour les personnels pénitentiaires. Cependant, on peut compter sur l'attrait du Sud pour y fixer ces personnels. Sous toutes réserves, on se retrouverait alors, selon les hypothèses formulées dans le chapitre I § 3.2, dans le cas du scénario 2 de composition des effectifs : personnel partagé pour moitié entre anciens et nouveaux, voire un peu plus d'anciens que de nouveaux.

**3. Localisation de l'établissement**

Il est au Sud de la ville, en bordure de l'autoroute A 51, distant du centre ville de 8 km et de la gare de 10 km.

La ville dispose de son réseau de transports en commun. Elle envisage la desserte de la Maison d'Arrêt dans le cadre d'une restructuration des lignes urbaines.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

119 logements sont également programmés par la ville, en deux opérations (SNI-SGCIC/Saint-Joseph des Milles - 43 logements - et SACOGIVA/Zac du Jas de Bouffon - 1ère tranche de 76 logements sur un ensemble de 152 logements).

Ils ne sont pas directement liés à l'arrivée de l'établissement pénitentiaire, mais celui-ci contribue à les justifier à hauteur de 100 logements PLA environ (l'attribution de PLA en 1989 pour la 1ère tranche de la ZAC du Jas de Bouffon conditionne la poursuite de l'opération qui forme un ensemble).

La décision de financement de ces PLA n'est pas encore acquise, ils font l'objet d'une requête insistante du Préfet.

##### **o Etablissements scolaires**

Aix est une ville universitaire de renom, dans laquelle sont assurées le plus grand nombre de filières d'enseignement.

##### **o Autres équipements**

De nombreux équipements sportifs permettent de pratiquer toutes sortes d'activités. Les activités culturelles sont également nombreuses (7 musées, 18 salles de cinéma, un théâtre, un palais des congrès, etc).

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Les familles ne logeront pas sur place. Aix a déjà une Maison d'Arrêt et dispose d'associations comme l'APERS (Aide Pénale et Réinsertion Sociale) et le GENEPI, qui interviennent auprès des détenus et de leur famille.

##### **o Transports**

Ils seront assurés par le réseau de transports en commun de la ville.

##### **o Hospitalisation**

L'hôpital de la ville dispose d'une chambre spécialement aménagée (2 lits) + hôpital de Marseille.

## **6. Contexte économique**

La structure socio-professionnelle (1982) présente des caractéristiques notables :

- nette dominante des professions libérales et cadres supérieurs, liée aux activités présentes dans la ville (Université, Justice, "quaternaire", ...)
- faible proportion d'ouvriers
- sous-représentation des retraités
- forte proportion d'"autres inactifs" (étudiants).

Le taux d'activité est élevé (cf. pyramide des âges), de même que le taux d'emploi. Aix-en-Provence connaît une progression régulière des emplois : + 2,14 % par an entre 1975 et 1982, avec 45 476 emplois en 1982 et un taux d'emploi de 37,48 % nettement supérieur au taux départemental.

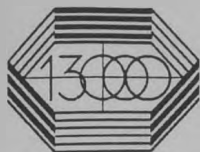
Deux secteurs sont particulièrement concernés par cette croissance :

- le secteur des services (75 % des emplois en 1982)
- et le secteur des transports.

Les informations disponibles laissent à penser que le phénomène, même ralenti, se poursuit depuis 1982.

## **7. Conclusion**

Aix-en-Provence est une ville dynamique sur le plan économique, universitaire, avec des projets de grande envergure. L'implantation de la Maison d'Arrêt aura lieu dans un contexte d'urbanisation avec les spécificités que cela comporte.



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

### VILLENEUVE-LES-MAGUELONNE

Région : Languedoc-Roussillon  
Département : Hérault (34)

#### 1. Localisation

Villeneuve-les-Maguelonne est à 20 km de Montpellier, à proximité de Palavas-les-Flots. Compte tenu de la concentration urbaine de cette zone, la commune subit très fortement l'attraction de Montpellier. Elle est desservie par des transports en commun inter-urbains à raison de 10 aller et retour par jour vers Montpellier. La population de Villeneuve-les-Maguelonne est d'environ 4 500 habitants, l'agglomération de Montpellier en compte 220 000.

#### 2. Etablissement implanté

- Maison d'Arrêt 600 places / hommes
- Livraison prévue en février 1990. Travaux en cours.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 170 personnes.

Compte tenu de la forte attractivité de la Région Languedoc-Roussillon auprès du personnel pénitentiaire, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le cas du scénario 0 : l'ensemble ou la très grande majorité de l'effectif est composé d'agents issus du corps existant.

#### 3. Localisation de l'établissement

Le site est en dehors de la commune, à proximité de l'échangeur Montpellier Ouest (autoroute A 9 - La Languedocienne) et de la zone industrielle de la Lauze.

Un carrefour dénivelé N 112- D 185 permet également la desserte de l'établissement pénitentiaire.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

La commune compte essentiellement des zones pavillonnaires et tend à jouer un rôle de cité-dortoir pour Montpellier. Il est envisagé de réaliser une opération d'environ 85 logements à caractère social en partie pour l'accueil des agents de l'Administration Pénitentiaire. L'effort de recensement de logements vacants et l'orientation des futurs personnels vers ces disponibilités devront être envisagés en temps utile.

##### **o Etablissements scolaires**

Actuellement l'école primaire et maternelle de la commune n'a que de faibles capacités d'accueil. Les inscriptions dans les lycées et collèges voisins ne posent pas de problèmes. Montpellier offre une large gamme de filières d'enseignement professionnel et universitaire.

##### **o Autres équipements**

Stade et courts de tennis à Villeneuve. Plages. Animation et équipements culturels en très grand nombre à Montpellier.

##### **o Commerces et services**

Structure commerciale de la commune réduite.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

On bénéficie des structures d'action sociale et d'aide aux détenus à l'oeuvre à Montpellier.

##### **o Transports**

Pas résolu pour l'instant, si ce n'est taxis et véhicules personnels, mais possibilité de créer une desserte par le réseau départemental de la SODETREH.

##### **o Hospitalisation**

Un local spécialement équipé au CHU Saint-Charles de Montpellier.



**6. Contexte économique**

Celui de la technopole de Montpellier : un des plus forts taux de création d'entreprises de France (même si le chômage demeure élevé) avec des implantations prestigieuses dans le domaine des industries de pointe. Emplois saisonniers liés à l'activité touristique d'une zone littorale.

**7. Conclusion**

La construction de cette Maison d'Arrêt était prévue depuis longtemps du fait de la vétusté et la petitesse de l'actuelle. Ce projet a été rattaché au Programme 13000. Les problèmes qui risquent de se poser seront ceux de la desserte de cet établissement. Concernant le logement des personnels, une bonne part d'entre eux seront originaires du département ou de la région et, s'ils ne possèdent déjà une résidence, souhaiteront s'installer définitivement.



**ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**TARASCON**

Région : PACA  
Département : Bouches-du-Rhône (13)

**1. Localisation**

Tarascon est une petite ville de 11 000 habitants située à 15 km d'Arles. Elle est desservie par la ligne SNCF Arles - Marseille, à raison de plusieurs trains quotidiens.

Des liaisons routières avec Nîmes, Arles, Avignon, Aix et Marseille sont également fréquentes.

**2. Etablissement implanté**

- Centre de Détention 600 places / hommes
- Livraison prévue : janvier 1990. Travaux en cours.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 159 personnes.

La Région PACA n'apparaît pas, dans les statistiques actuelles, comme très attractive pour les personnels pénitentiaires. Il est probable que ce sont les établissements qui sont rejetés. Il faut compter sur l'attrait du Sud pour y fixer ces personnels. Sous toutes réserves, on se retrouverait alors, selon les hypothèses formulées dans le chapitre I § 3.2, dans le cas du scénario 2 de composition des effectifs : personnel partagé pour moitié entre anciens et nouveaux, voire un peu plus d'anciens que de nouveaux.

**3. Localisation de l'établissement**

Il est situé au Sud de la commune, en bordure du Rhône, à 2 km du centre ville, à proximité immédiate de la gare SNCF (500 mètres).

Dans ces conditions, une desserte par transports en commun ne se justifie pas.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Le marché locatif privé est tendu, la demande étant forte pour tout type de logement.

Le parc locatif social connaît un fort taux de rotation car il est relativement ancien. Toutefois, une opération de réhabilitation est entreprise par la municipalité.

Les opérations immobilières en cours prévoient la construction de 91 logements répartis sur trois sites.

##### **o Etablissements scolaires**

Les écoles primaires et maternelles ont la capacité suffisante pour accueillir 140 enfants supplémentaires. Un collège et un lycée proposent les trois filières d'enseignement général. La proximité des universités d'Aix, Marseille et Montpellier ne justifie pas l'implantation de telles filières à Tarascon.

##### **o Autres équipements**

Un stade omnisports, une piscine, un gymnase, quatre courts de tennis permettent de pratiquer de nombreuses activités. Un projet d'aménagement d'un lac avec aire de loisirs est en cours. Sur le plan culturel, la ville dispose d'un cinéma, un théâtre, une bibliothèque, un musée, etc.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Les associations caritatives nationales disposent d'une antenne à Tarascon. Leur action peut renforcer celle d'associations locales en direction des détenus et de leur famille.

##### **o Transports**

Assurés par la SNCF dont la gare est à proximité.

##### **o Hospitalisation**

Trois chambres spécialement aménagées dans deux hôpitaux d'Avignon (30 km).



## 6. Contexte économique

La structure socio-professionnelle de la population en 1982 est marquée par :

- le caractère rural de la commune
- la sur-représentation des personnes âgées dans la population totale.

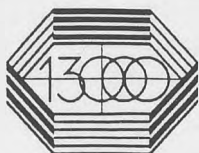
Le taux d'activité est d'ailleurs inférieur au taux moyen départemental.

Pourtant, avec 3 812 emplois offerts en 1982, Tarascon a un taux d'emploi légèrement supérieur au taux moyen départemental. La structure de ces emplois présente trois caractéristiques :

- agriculture encore fortement représentée : 10 % des emplois
- faiblesse relative du secteur des services : 55 % des emplois
- présence de gros établissements employeurs :
  - . la Cellulose du Rhône (secteur industriel)
  - . les Tribunaux d'Instance et de Commerce
  - . le Centre des Impôts et du Cadastre.

## 7. Conclusion

Dans cette petite ville, l'implantation du Centre de Détention peut favoriser la création d'emploi et relancer l'activité commerciale.



**ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**SALON-DE-PROVENCE**

**Région : PACA**  
**Département : Bouches-du-Rhône (13)**

**1. Localisation**

Ville moyenne de 35 000 habitants, Salon-de-Provence est à 30 km d'Aix-en-Provence. Très bien desservie par le réseau routier (autoroute A 7).

La ligne SNCF Avignon - Miramas - Marseille dessert Salon-de-Provence à raison de trois trains par jour dans chaque direction.

Un réseau de bus la relie aux villes d'Arles, Aix, Marseille et Avignon, six fois par jour.

**2. Etablissement implanté**

- Centre de Détention : 600 places / hommes
- Livraison prévue : février 1991. Début des travaux : juin 1989.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 159 personnes.

La Région PACA n'apparaît pas, dans les statistiques, comme très attractive pour les personnels pénitentiaires. Cependant, on peut compter sur l'attrait du Sud pour y fixer ces personnels. Sous toutes réserves, on se retrouverait alors, selon les hypothèses formulées dans le chapitre I § 3.2, dans le cas du scénario 2 de composition des effectifs : personnel partagé pour moitié entre anciens et nouveaux, voire un peu plus d'anciens que de nouveaux.

**3. Localisation de l'établissement**

Il est très excentré par rapport aux zones urbanisées, à 5 km du centre ville et des gares.

La desserte du Centre est envisagée par le biais du réseau de transports en commun de la ville.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Le marché locatif présente une certaine "morosité" avec une offre satisfaisante au Nord de la ville, où les loyers sont raisonnables (1 000 F à 1 300 F par mois pour les T1/T2 ; 1 500 F à 2 000 F par mois pour les T3/T4), et une offre plus restreinte en centre ville où les appartements sont plus recherchés et plus chers.

Le parc locatif social a un taux de vacance de 7 %, concernant surtout des logements dans la ZAC des Canourgues.

Un projet de programmation de 50 logements sociaux est à l'étude, sous réserve de financements en PLA.

Le personnel pénitentiaire pourrait donc profiter de la vacance constatée, sous réserve de financer la réhabilitation de ces logements de manière à les réintégrer dans le parc réellement disponible et à faire bénéficier la ZAC des Canourgues d'une nouvelle image. Mais demeure le problème de la situation géographique, ces logements étant situés au Nord de la commune, l'emplacement de la prison étant prévu à l'Ouest.

##### **o Etablissements scolaires**

Les écoles primaires et maternelles pourront accueillir de nouveaux élèves, sous réserve de création de postes.

Toutes les filières d'enseignement général et technique sont assurées, quelques BTS et BEP peuvent être préparés ainsi qu'une préparation à l'école de l'air.

##### **o Autres équipements**

La ville dispose de plusieurs équipements sportifs (stades, courts de tennis, piscine, gymnases) répartis sur six complexes. Deux centres nautiques, un club de tir et un centre hippique offrent d'autres possibilités de détente ainsi que des associations sportives et culturelles. Un centre culturel, 2 théâtres, un conservatoire de musique, 8 salles de cinéma permettent d'occuper les périodes de loisirs.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Il existe des antennes des grandes associations caritatives et humanitaires. D'autre part, la paroisse et l'Association Notre-Dame des Douleurs prévoient de se mobiliser autour du Centre de Détention.

**o Transports**

Assurés par le réseau de transports en commun de la ville.

**o Hospitalisation**

Une chambre spécialement aménagée au centre hospitalier d'Aix-en-Provence (30 km).

Hôpital Sainte-Marguerite de Marseille (50 km) dispose d'un pavillon.

**6. Contexte économique**

La structure des catégories socio-professionnelles ne présente aucune singularité par rapport à la moyenne départementale. A peine peut-on signaler :

- une proportion plus faible des "chômeurs et autres inactifs"
- une légère sur-représentation des cadres et techniciens.

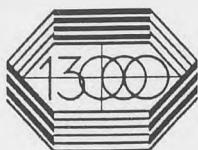
Le taux d'activité global est supérieur, en 1982, au taux départemental, du fait probablement d'un taux d'activité féminin élevé.

En revanche, le taux d'emploi reste faible en 1982 : 34 %, même si le nombre total d'emplois a augmenté plus rapidement que la population (+ 1,54 % par an entre 1975 et 1982) pour atteindre 11 856 emplois en 1982.

Le seul facteur en croissance est le secteur tertiaire qui représente, en 1982, 76 % des emplois totaux.

**7. Conclusion**

L'intégration du Centre de Détention dans cette ville au contexte socio-économique stable ne devrait pas poser de problèmes particuliers.



**ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**GRASSE**

Région : PACA  
Département : Alpes-Maritimes (06)

**1. Localisation**

Grasse est une ville moyenne de 38 000 habitants située dans une région très touristique, à 17 km de Cannes. Grasse n'a pas de gare SNCF mais est reliée à Cannes (bien desservie) par un réseau de transports inter-urbains (RN 85) : autobus vers Cannes et Nice toutes les demi-heures.

**2. Etablissement implanté**

- Maison d'Arrêt 600 places / hommes
- Livraison prévue en avril 1991. Démarrage des travaux en octobre 1989.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 184 personnes.

La Région PACA n'apparaît pas, dans les statistiques, comme très attractive pour les personnels pénitentiaires. Cependant, on peut compter sur l'attrait du Sud pour y fixer ces personnels. Sous toutes réserves, on se retrouverait alors, selon les hypothèses formulées dans le chapitre I § 3.2, dans le cas du scénario 2 de composition des effectifs : personnel partagé pour moitié entre anciens et nouveaux, voire un peu plus d'anciens que de nouveaux.

**3. Localisation de l'établissement**

Il est excentré par rapport à la ville, à environ 6 km du centre, à 1 km de la N 85.

La ville dispose d'un réseau de transports en commun.

Pas d'information concernant les possibilités de desserte de l'établissement.



#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Les services de la ville ne disposent pas d'informations concernant le nombre de logements vacants hors secteur locatif. Concernant l'habitat social, l'offre est quasi nulle. D'autre part, les prix de location du secteur libre sont élevés (2 000 F pour un F1 à 3 500 F pour un F4/F5). Des opérations sont actuellement en cours dans le secteur social : 259 logements, qui seront étendues à 209 logements livrables en 1991. Le secteur privé réalise deux opérations d'un total de 100 logements. Il existe également des opérations en PAP sur la ville de Grasse et les communes avoisinantes.

##### **o Etablissements scolaires**

Ville de moyenne importance offrant de nombreuses possibilités. Les écoles maternelles et primaires peuvent accueillir de nouveaux enfants.

##### **o Autres équipements**

Tous les équipements sportifs et culturels d'une ville de moyenne importance.

Les espaces à proximité du futur établissement seront destinés aux loisirs.

#### **3. Localisation de l'établissement**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

IL existe des antennes de grandes associations caritatives nationales.

Grasse dispose déjà d'une petite Maison d'Arrêt.

##### **o Transports**

Il n'y a pas de desserte de l'établissement par un transport en commun.

##### **o Hospitalisation**

Le centre hospitalier de Grasse dispose d'une chambre spécialement aménagée.



**6. Contexte économique**

Grasse est la capitale de la parfumerie, de l'industrie des cosmétiques et des aromates, ce qui peut offrir des possibilités en matière de travail pénitentiaire : tâches de conditionnement. Ce sont également des activités employant une main-d'oeuvre féminine.

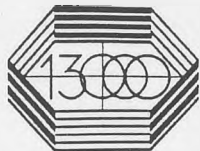
Potentiel économique du Sud de la France avec, notamment, le technopôle de Sophia-Antipolis.

**7. Conclusion**

Grasse dispose d'une Maison d'Arrêt employant une trentaine d'agents qui, si l'établissement est fermé, iront rejoindre l'effectif du nouveau.

La priorité semble être le logement : donner aux nouveaux agents l'assurance de leur réserver des appartements en habitat social. Les coûts du privé sont prohibitifs en regard des salaires des surveillants.

Autre point important : la desserte de la Maison d'Arrêt.



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

ARLES

Région : PACA

Département : Bouches-du-Rhône (13)

### 1. Localisation

Cette ville moyenne de 50 000 habitants (agglomération de 100 000 habitants) est située à une trentaine de kilomètres de Nîmes, aux portes de la Camargue.

Elle est desservie par la ligne SNCF Paris - Marseille (correspondances TGV), se trouve sur les axes autoroutiers A 55, 1 9 et A 7.

### 2. Etablissement implanté

- Maison Centrale 250 places / hommes
- Livraison prévue : octobre 1990. Début des travaux : février 1989.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 181 personnes.

La Région PACA n'apparaît pas, dans les statistiques, comme très attractive pour les personnels pénitentiaires. Cependant, on peut compter sur l'attrait du Sud pour y fixer ces personnels. Sous toutes réserves, on se retrouverait alors, selon les hypothèses formulées dans le chapitre I § 3.2, dans le cas du scénario 2 de composition des effectifs : personnel partagé pour moitié entre anciens et nouveaux, voire un peu plus d'anciens que de nouveaux.

### 3. Localisation de l'établissement

Il est situé au Nord de la commune, sur la D 35 et distant du centre ville de 3 km.

La ville dispose d'un réseau de transport urbain et pourra étudier la possibilité d'une desserte du futur établissement en fonction des besoins.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

L'offre de logements sociaux vacants est peu importante : les appartements libérés étant très vite repris par de nouveaux locataires. Les opérations immobilières en cours vont mettre sur le marché 60 appartements locatifs de type F2/F3 et 36 de type F4/F5, et ce pour 1990.

Par ailleurs, des actions de réhabilitation en centre ville ont permis de fournir une offre importante de petits logements T1/T2 dont les loyers s'élèvent de 1 200 à 1 500 F. En revanche, l'offre en T3/T4 est plus limitée.

Les projets immobiliers sur la commune d'Arles prévoient la mise en service d'un total de 192 logements.

Le logement du personnel pénitentiaire sur la commune d'Arles semble poser des problèmes qui seront d'ordre géographique plus que quantitatif. En effet, la Maison Centrale est prévue au Nord-Ouest de la commune, excentré par rapport au parc locatif social, situation peut-être incompatible avec les contraintes de localisation du personnel.

##### **o Etablissements scolaires**

Avec la création de nouvelles classes, les écoles maternelles et primaires pourront accueillir de nouveaux enfants. Toutes les filières du secondaire sont représentées.

##### **o Autres équipements**

Terrains de sports, gymnases, salles couvertes, piscines, courts de tennis dans toute l'agglomération. Patrimoine culturel important (théâtre antique, ...), musées, théâtres et cinémas. Arles est à environ 40 km du littoral (plages) et offre la proximité du Parc Naturel de Camargue.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Deux associations sont impliquées dans l'action en direction des détenus.

##### **o Transports**

La desserte de la Maison Centrale par les transports en commun pourra être envisagée si l'étude de faisabilité en démontre l'opportunité.

## **o Hospitalisation**

Trois chambres spécialement aménagées dans deux hôpitaux d'Avignon (environ 40 km).

La vie d'une Maison Centrale est beaucoup plus fermée que celle d'un Centre de Détention et l'on peut s'attendre à une plus grande stabilité de la population.

## **6. Contexte économique**

Il est dominé à Arles par les activités du secteur tertiaire, essentiellement dans le domaine culturel, le tourisme. On y trouve également un secteur agro-alimentaire porteur ainsi que des activités de distribution. L'industrie est représentée dans les technologies de pointe et dans des activités traditionnelles comme la métallurgie, qui se trouve en récession. Les femmes représentant la moitié des demandeurs d'emploi.

## **7. Conclusion**

Dans cette commune touristique, au passé riche et orientée vers des activités de prestige, la Maison Centrale n'aura que peu d'influence sur l'environnement. La question du logement des personnels reste posée et devra être résolue en temps utile.



ACTA DE VENTA DE BIENES RAZONABLES  
EN VENTA PÚBLICA

En el presente acto de venta pública...

Se vendieron los bienes que se describen en el presente acto de venta pública...

ZONE EST

1. DESCRIPCIÓN DE LOS BIENES

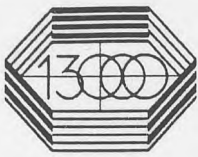
Los bienes que se vendieron en el presente acto de venta pública...

2. DESCRIPCIÓN DE LOS COMPRADORES

Los compradores que se describen en el presente acto de venta pública...

3. DESCRIPCIÓN DE LAS CONDICIONES DE LA VENTA

Las condiciones de la venta que se describen en el presente acto de venta pública...



**ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**VILLEFRANCHE-SUR-SAONE**

**Région : Rhône-Alpes**  
**Département : Rhône (69)**

**1. Localisation**

Villefranche-sur-Saône est une ville de 29 700 habitants, située à 30 km au Nord de Lyon, considérée comme appartenant à l'agglomération lyonnaise. Localité très bien desservie par route (N 6), autoroute (A 6) et voie ferrée (Paris-Lyon), disposant d'un réseau de transports en commun.

**2. Etablissement implanté**

- Maison d'Arrêt 600 places / hommes
- Livraison prévue en juillet 1990. Travaux commencés en octobre 1988.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 169 personnes.

La Région Rhône-Alpes n'étant pas attractive en ce qui concerne les demandes d'affectation, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le scénario 1 de composition des effectifs : 70 % de personnel nouveau.

**3. Localisation de l'établissement**

Il est situé à 3 km au Nord du centre ville et à 1,5 km de la gare. Le site est actuellement desservi par les transports en commun à raison d'un bus toutes les demi-heures. La prison est intégrée dans le tissu urbain, à proximité de la ZI Nord de Villefranche.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Peu de disponibilités de logements type 1, mais un grand nombre de T2/T3, T4/T5 en collectif (habitat social et secteur privé). Les opérations immobilières en cours vont permettre de maintenir cette réserve de logements vacants.

Compte tenu des possibilités d'intégration dans le reste de l'agglomération lyonnaise, la question du logement sur ce site ne pose pas de problème. A nuancer toutefois concernant ce qui relèverait de l'hébergement temporaire (type foyer) de jeunes surveillants en début de carrière.

##### **o Etablissements scolaires**

Les écoles maternelles et primaires peuvent accueillir une centaine d'enfants. Les autres types d'établissements offrent des capacités suffisantes, sans parler des potentialités de l'agglomération lyonnaise.

##### **o Autres équipements**

La ville dispose de tous les équipements sportifs (stades, gymnases, piscine, tennis, ...) requis, d'une aire de loisirs avec plan d'eau, de théâtre, cinémas, bibliothèque, ...

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Présence d'une antenne locale pour chacune des grandes associations caritatives nationales.

Les familles ne logeront pas sur place.

##### **o Transports**

Assurés par le réseau urbain.

##### **o Hospitalisation**

Le centre hospitalier de Villefranche sera équipé de deux chambres cellulaires permettant d'accueillir 5 détenus.





**6. Contexte économique**

Villefranche dispose du potentiel économique de l'agglomération lyonnaise. Sur la commune même : industries chimique, électronique, mécanique, agro-alimentaire. Le chômage y est en récession, bien que la part du chômage des femmes demeure importante.

**7. Conclusion**

Etablissement situé dans la deuxième agglomération française après Paris. Les réflexions et actions à mettre en oeuvre viseront à favoriser la liaison entre la Maison d'Arrêt et la société civile, à travers les services municipaux, les institutions et les associations caritatives.



**ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**SAINT-MIHIEL**

**Région : Lorraine**  
**Département : Meuse (55)**

**1. Localisation**

Ce gros bourg de 5 500 habitants est situé à l'écart des grands axes routiers et ferroviaires. Il est distant de 35 km de Bar-le-Duc et d'une soixantaine de Nancy. Saint-Mihiel n'a plus de gare SNCF, Commercy, à 20 km de distance, est la gare SNCF la plus proche mais c'est la gare de Bar-le-Duc qui est la mieux desservie. et quelques liaisons par autocar le relie aux villes voisines (Verdun, Nancy et Commercy avec 9 aller-retour quotidiens). L'accès à l'autoroute A 4 se trouve à 30 km au Nord.

**2. Etablissement implanté**

- Centre de Détention : 400 places / hommes
- Livraison prévue : décembre 1989. Travaux en cours.
- Effectif prévisionnel : 133 personnes.

Compte tenu de la faible attractivité de la Région Lorraine, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2 dans le scénario 1 de composition des effectifs, soit une majorité de personnel nouvellement recruté.

**3. Localisation de l'établissement**

Il est à la sortie de la ville, sur la D 964, à environ 1,5 km du centre. Cette distance peut se parcourir à pied pour rejoindre le centre. Aucun système de desserte n'est envisagé.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Dans le secteur social, Saint-Mihiel dispose d'environ 50 logements libres au 31 décembre 1988, tous en habitat collectif et en location. Ce sont pour la plupart de grands logements, type 4/5 ou T2/T3.

40 logements PLA nouveaux sont envisagés sur 1989.

L'offre du privé n'est pas recensée. Par ailleurs, la ville a programmé trois lotissements et bénéficie d'une OPAH sur les quartiers du centre.

##### **o Etablissements scolaires**

Les écoles maternelle et primaire peuvent accueillir une centaine d'enfants. Le collège de Saint-Mihiel offre des capacités d'accueil. Pour les lycées, les établissements spécialisés, les filières professionnelles, se rendre à Commercy, Bar-le-Duc et Verdun. Le collège de Saint-Mihiel et les établissements de Commercy (20 km) sont desservis par le service de ramassage scolaire.

##### **o Autres équipements**

La ville dispose d'équipements sportifs (stade, gymnase, piscine couverte, ...) et de loisirs (base de plein air, ...). Sur le plan culturel, il n'y a qu'une bibliothèque de prêts, un conservatoire municipal de musique, un mille-club, sans oublier la bibliothèque Bénédictine de grande renommée.

##### **o Commerces et services**

Tous les types de commerces sont présents à Saint-Mihiel, petit centre ville animé.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

L'antenne locale du Secours Catholique se mobilise sur le thème de l'implantation du Centre de Détention. Le point difficile sera l'hébergement des familles de détenus qui viendront en visite : il y a peu d'hôtels à Saint-Mihiel, mais Commercy propose une offre de 65 chambres réparties en 5 hôtels ; Verdun peut être également associée à cette offre bien que plus distante de Saint-Mihiel. Il est important d'envisager des possibilités d'hébergement en chambres d'hôte ou autres formules à étudier (association caritative notamment).

**o Transports**

Taxis, véhicules personnels ou liaisons routières et marche à pied.

A noter qu'un arrêt de la ligne d'autobus Verdun - Saint-Mihiel - Commercy - Nancy pourrait être aménagé à proximité immédiate de l'établissement (rabattement sur les gares de Commercy et de Verdun).

**o Hospitalisation**

Une chambre cellulaire existe à l'hôpital de Bar-le-Duc. La ville de Saint-Mihiel envisage également l'aménagement d'une telle chambre dans son hôpital.

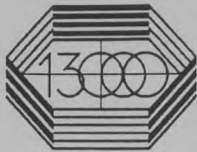
**6. Contexte économique**

Quelques petites PMI assurent des emplois à Saint-Mihiel : tâches de fabrication, de montage, menuiserie, fonderie. L'emploi des femmes est problématique. Est implanté à Saint-Mihiel un escadron de gendarmes mobiles dont les conjointes grossissent les listes de demandeurs d'emploi.

**7. Conclusion**

L'implantation du Centre de Détention va permettre à Saint-Mihiel de bénéficier d'un apport de population qui n'aura aucun mal à s'intégrer, du point de vue du logement et des infrastructures. Cependant, du fait des difficultés concernant l'emploi des femmes, les surveillants mariés auront peut-être tendance à aller s'installer en ville.

L'autre souci des responsables locaux concerne les problèmes de sécurité : les effectifs de la brigade de gendarmerie seraient insuffisants.



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

### JOUX-LA-VILLE

Région : Bourgogne  
Département : Yonne (89)

#### 1. Localisation

Joux-la-Ville est une petite commune rurale de 438 habitants. La ville la plus proche, Avallon (9 186 habitants) en est distante de 20 km. Auxerre (chef-lieu du département) est à une cinquantaine de kilomètres au Nord. Joux-la-Ville est bien desservie par l'autoroute A 6 : échangeur à 10 km. Les liaisons routières en direction d'Auxerre et d'Avallon sont hebdomadaires.

Auxerre est desservie par la SNCF : lignes directes vers Paris et Dijon. Il existe également un axe ferroviaire Auxerre - Avallon. Cette localité est à 220 km de Paris.

#### 2. Etablissement implanté

- Centre de Détention 600 places / hommes
- Livraison prévue en décembre 1989. Travaux en cours.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 178 personnes.

La Région Bourgogne n'étant pas attractive en ce qui concerne les demandes d'affectation, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le scénario 1 de composition des effectifs : 70 % de personnel nouveau.

#### 3. Localisation de l'établissement

Il est situé en zone rurale, à une distance d'environ 5 km du village. Il n'est pas envisagé de desserte de l'établissement.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Les différentes personnes qui seront affectées au centre trouveront à se loger dans l'ensemble des communes voisines de Joux-la-Ville et sur la ville d'Avallon. Les études de la DDE ont ainsi délimité un territoire d'environ 550 km<sup>2</sup> composé de 34 communes dont une ville (Avallon). Dans ce périmètre, les terrains à bâtir, les maisons à vendre et les logements à réhabiliter sont en nombre important. Les partenaires locaux envisagent des opérations de réhabilitation de logements anciens, d'aide à l'acquisition et à la construction à Joux-la-Ville et communes proches. L'essentiel de l'offre locative en habitat social sera concentrée sur Avallon.

Les programmations récentes de logements sociaux sont les suivantes : 60 PLA ont été financés en 1988 (50 logements) et 1989 (10 logements) en 13 opérations (35 logements à Joux, 19 logements à Précy-le-Sec, 6 logements à L'Isle-sur-Serein).

Il demeure une trentaine de logements envisagés mais non financés à Nitry, Vermenton, Arcy-sur-Cure, Noyers, L'Isle-sur-Serein.

Il demeure le problème des logements pour célibataires, 7 logements type I ont seulement été réalisés sur les 60 logements financés.

##### **o Etablissements scolaires**

La commune va créer une classe maternelle supplémentaire. La capacité de l'école primaire semble suffisante.

Dans le contexte d'habitat éclaté, les enfants en âge scolaire se répartiront sur les écoles des localités de résidence. Collèges et lycées à Avallon et à Auxerre.

##### **o Autres équipements**

Dans cette zone rurale, les espaces verts et les baignades abondent. Les terrains de sport aménagés se répartissent sur l'ensemble des communes du bassin d'habitat. L'essentiel des infrastructures sportives et culturelles est concentré à Avallon.

##### **o Commerces et services**

Commerces alimentaires de base à Joux-la-Ville et artisans. Les pôles attractifs du point de vue de la structure commerciale sont Avallon et Vermenton.

## **5. Actions en direction des détenus**

### **o Accueil des familles/action sociale**

La structure hôtelière locale est limitée à quatre chambres d'hôtes à Joux-la-Ville.

Pas de données concernant l'action sociale.

### **o Transports**

Il existe actuellement 1 taxi à Joux-la-Ville.

### **o Hospitalisation**

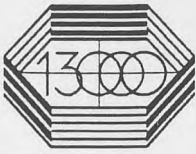
L'hôpital d'Auxerre est équipé de chambres spécialement aménagées.

## **6. Contexte économique**

Le secteur est à dominante rurale (activités agricoles) avec une forte proportion de populations âgées. En dehors du secteur agricole, l'essentiel des emplois salariés du secteur privé est concentré à Avallon.

## **7. Conclusion**

Les responsables locaux mettront tous les moyens en oeuvre afin de favoriser l'intégration de ce Centre de Détention. En effet, ils comptent sur cet équipement public pour relancer la vie économique locale. La commune de Joux-la-Ville envisage d'aménager une zone d'activité afin d'attirer quelques entreprises à la suite du centre.



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

### VARENNES-LE-GRAND

Région : Bourgogne  
Département : Saône-et-Loire (71)

#### 1. Localisation

Varennés-le-Grand est une commune de 1 100 habitants située à 8 km au Sud de Chalon-sur-Saône, en bordure de la RN 6. Elle s'intègre de plus en plus à l'agglomération de Chalon-sur-Saône. Cette localité est bien desservie par l'autoroute A 6 et bénéficie d'un important trafic de routiers faisant halte à Varennés. La gare de Chalon-sur-Saône, à 8 km, est sur la ligne Paris - Lyon (changement à Dijon pour le TGV). Gare TGV Le Creusot - Monceau - Montchanin à 30 km. Mâcon est également à une trentaine de kilomètres au Sud par la RN 6.

#### 2. Etablissement implanté

- Centre Pénitentiaire 400 places : 200 places en Centre de Détention, 200 en Maison d'Arrêt.
- Livraison prévue : avril 1991. Démarrage des travaux : août 1989.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 142 personnes.

La Région Bourgogne n'étant pas attractive en ce qui concerne les demandes d'affectation, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le scénario 1 de composition des effectifs : 70 % de personnel nouveau.

#### 3. Localisation de l'établissement

Le site est à l'écart de toute zone urbanisée, en bordure de l'autoroute. Un chemin départemental en cours d'aménagement le relie à la RN 6 et au village sur une distance de 4 km environ. Il n'existe aucun transport en commun entre le site et le village, ni entre le site et la gare de Chalon.



Cette question de la desserte de l'établissement va devoir être étudiée de près, car s'il existe une liaison routière reliant Varennes à Chalon-sur-Saône, sa fréquence en est faible et elle ne concorde pas forcément avec les horaires des trains. On peut envisager un taxi collectif ou une navette par minibus depuis Chalon aux heures de parloirs de la Maison d'Arrêt.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

A Varennes même, il existe un lotissement de quelques lots mais l'essentiel des possibilités est à Chalon qui offre un grand nombre de logements libres en loyers conventionnés. La mairie dispose d'un service logement qui centralise l'essentiel des offres. Le secteur privé, mal recensé, peut fournir de nombreuses opportunités en ville et dans les communes avoisinantes.

La commune s'inscrit dans l'agglomération de Chalon-sur-Saône. La DDE pense pouvoir justifier une demande de 50 PLA sur 1990-91 pour l'ensemble du bassin d'habitat, pour l'accueil des agents de l'Administration Pénitentiaire.

Une résidence personnes âgées de 21 logements est en cours, elle pourrait être affectée, comme le suggère la DDE, aux jeunes recrutés célibataires s'il en était besoin.

A noter que les transferts de personnel depuis les établissements de Mâcon et de Chalon-sur-Saône n'ont pas été confirmés dans le cadre de la présente étude.

##### **o Etablissements scolaires**

Ecole maternelle et primaire à Varennes. Collège plus au Nord (Saint-Rémy) desservi par transport scolaire. Lycées à Chalon. Enseignement supérieur à Dijon et Lyon.

##### **o Autres équipements**

Equipements sportifs à Varennes et Chalon. Equipements culturels (cinémas, bibliothèques, ...) à Chalon-sur-Saône.

##### **o Commerces et services**

Commerces alimentaires à Varennes + restaurants et hôtels (en bordure de la RN 6). Toutes possibilités à Chalon.



**5. Actions en direction des détenus**

**o Accueil des familles/action sociale**

L'essentiel de l'action viendra des organismes et associations de Chalon-sur-Saône.

**o Transports**

Taxi ou moyens personnels. Rien pour l'instant.

**o Hospitalisation**

L'hôpital de Chalon est équipé de deux chambres spécialement aménagées.

NB. Il existe une petite Maison d'Arrêt (17 agents) à Chalon-sur-Saône.

**6. Contexte économique**

Varennnes-le-Grand est située dans le pôle d'attraction économique de Chalon-sur-Saône. Activités de type industriel (KODAK, FRAMATOME, PLASTIC OMNIUM) et peu d'emplois tertiaires. Forte activité de sous-traitance hautement qualifiée et développement de l'activité commerciale, avec notamment l'implantation d'un important centre commercial au Sud de la ville (côté Varennnes-le-Grand). Le sous-emploi féminin reste très élevé.

**7. Conclusion**

L'implantation du Centre Pénitentiaire n'aura que peu d'incidences sur la commune de Varennnes même, et sera absorbée par Chalon-sur-Saône. La ville de Chalon prend d'ailleurs une part active dans cette implantation.



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

### VILLENAUXE-LA-GRANDE

Région : Champagne-Ardenne  
Département : Aube (10)

#### 1. Localisation

Villenauxe-la-Grande est une commune de 1 800 habitants, située à 15 km de Nogent-sur-Seine (5 600 habitants) et à 20 km de Romilly-sur-Seine. Elle est à environ 70 km de Troyes (Préfecture du département). La gare la plus proche est à Nogent-sur-Seine, reliée à Paris par des trains directs. Villenauxe est à une centaine de kilomètres de Paris.

#### 2. Etablissement implanté

- Centre de Détention 600 places / hommes
- Livraison prévue : septembre 1990. Début des travaux : janvier 1989.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 156 personnes.

La Région Champagne-Ardenne n'étant pas attractive en ce qui concerne les demandes d'affectation, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le scénario 1 de composition des effectifs : 70 % de personnel nouveau.

#### 3. Localisation de l'établissement

Il est en dehors de la zone habitée, à 2,5 km du centre ville. Des négociations sont engagées afin d'envisager une desserte du site à partir de la gare de Nogent-sur-Seine.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Actuellement le parc de logements disponibles en locatif se monte à 154 pour les communes de Villenaux, Nogent-sur-Seine et Romilly. Soit 41 logements en individuel et 113 en collectif. Les appartements en collectif sont pour une grande majorité des T4/T5. Les petits logements (T1) sont peu nombreux, ce qui risque de ne pas satisfaire la demande d'une population jeune et célibataire.

##### **o Etablissements scolaires**

Actuellement les écoles primaire et maternelle de Villenaux ne peuvent pas accueillir d'autres enfants. Il faudrait créer d'autres classes. Lycées et collèges sont éparpillés dans les villes avoisinantes et desservis par le service de ramassage scolaire.

##### **o Autres équipements**

Equipements sportifs en faible quantité. Pas d'aire de loisirs aménagée. Cinéma et bibliothèque à Nogent. Troyes offre davantage de possibilités.

##### **o Commerces et services**

Structure commerciale diversifiée. Trois hôtels-restaurants à Villenaux. Services publics.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Le Centre de Détention bénéficiera des structures locales et départementales et du dynamisme des élus locaux.

##### **o Transports**

Projet de navette entre la gare et le Centre de Détention.

##### **o Hospitalisation**

Une chambre spécialement aménagée à l'hôpital de Troyes.

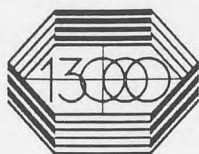


**6. Contexte économique**

L'économie locale s'articule autour de l'agriculture, la viticulture, la petite industrie, l'artisanat et le commerce. 50 emplois, répartis sur deux entreprises, ont récemment été créés à Villeneuve (agro-alimentaire). Le chômage y est faible.

**7. Conclusion**

Villeneuve va probablement voir s'implanter une population de surveillants jeunes et déracinés, que seul un important effort de promotion et de communication permettra de fixer. L'accueil de ce personnel est un des points les plus importants de l'intégration de ce Centre de Détention.



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ÉTUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

### SAINT-QUENTIN FALLAVIER

Région : Rhône-Alpes  
Département : Isère (38)

#### 1. Localisation

Saint-Quentin Fallavier est une commune de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau qui en compte cinq. On se trouve dans un contexte d'agglomération nouvelle avec toutes les spécificités que compte ce concept. La population globale était de 26 300 habitants au 1er janvier 1988 ; elle est susceptible de croître (capacité prévue : 60 000 habitants). Lyon est à 25 mn par autobus et train (25 km par autoroute A 43). Grenoble est à 3/4 d'heure. La ville nouvelle dispose d'un réseau de transports en commun.

#### 2. Etablissement implanté

- Centre Pénitentiaire 400 places / hommes : 200 places en Maison d'Arrêt et 200 places en Centre de Détention;
- Livraison prévue : octobre 1991. Démarrage des travaux en février 1990.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 142 personnes.

La Région Rhône-Alpes n'étant pas attractive en ce qui concerne les demandes d'affectation, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le scénario 1 de composition des effectifs : 70 % de personnel nouveau.

#### 3. Localisation de l'établissement

Le site est excentré par rapport à la commune, distant de son centre de 3 km. Il n'est actuellement pas desservi par les transports en commun mais pourrait l'être en temps utile et selon les besoins.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

Le parc immobilier de la ville nouvelle, locatif et accession, social et privé, offre à l'heure actuelle 367 logements vacants. 600 logements seront mis en chantier chaque année.

##### **o Etablissements scolaires**

L'ouverture de groupes scolaires suit la construction de logements et l'afflux de population. Collèges et lycées sur la ville nouvelle, plus potentialités de Lyon et de Grenoble en matière de filières spécialisées et d'enseignement supérieur.

##### **o Autres équipements**

Infrastructures récentes dans le cadre de la ville nouvelle et potentialités culturelles de Lyon.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Les familles ne logeront pas sur place. En matière d'action de réinsertion, le centre pourra bénéficier des structures lyonnaises.

##### **o Transports**

Inexistants mais pourront être envisagés.

##### **o Hospitalisation**

Centre hospitalier de Lyon Sud équipé d'un bâtiment spécialement aménagé.

#### **6. Contexte économique**

Celui d'une ville nouvelle qui mène un effort soutenu de développement économique, de créations d'entreprises et d'accueil d'industriels. L'accent est également mis sur la formation : technopole de formation. Cependant, le chômage féminin demeure important. Emplois dans les secteurs : électronique, télécommunication, logistique et services.



**7. Conclusion**

L'implantation de l'établissement pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier ne doit pas poser de problèmes spécifiques en matière d'intégration des personnels et de leur famille. On pourra se référer à l'expérience récente d'ouverture d'un Centre de Détention à Val-de-Reuil, autre ville nouvelle située à proximité de Rouen.





**ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE  
DU PROGRAMME 13000**

**AITON**

**Région : Rhône-Alpes**  
**Département : Savoie (73)**

**1. Localisation**

Aiton est un village des Alpes (vallée de la Maurienne) de 516 habitants, situé à 20 km d'Albertville, futur site olympique. Il est desservi par la RN 90 (la RN 6 passe à 6 km) et par des liaisons routières et ferroviaires, Chambéry - Modane : bus et trains réguliers tous les jours. Aiton sera desservi par un échangeur autoroutier (autoroute Maurienne, A 43).

**2. Etablissement implanté**

- Centre de Détention 400 places / hommes
- Livraison prévue : juin 1991. Démarrage des travaux en octobre 1989.
- Effectif pénitentiaire prévisionnel : 133 personnes.

La Région Rhône-Alpes n'étant pas attractive en ce qui concerne les demandes d'affectation, on se retrouverait, selon les hypothèses formulées au chapitre I § 3.2, dans le scénario 1 de composition des effectifs : 70 % de personnel nouveau.

Cependant, compte tenu de l'attrait que peut représenter cette région de montagne et la perspective des JO, on peut espérer un certain engouement pour ce site, même si peu de surveillants en sont originaires.

**3. Localisation de l'établissement**

Il est situé en bordure de l'Isère, en dehors des zones habitées, à 1,5 km du village. Une desserte du centre par une navette pourrait être mise en place le moment venu.

#### **4. Accueil du personnel**

##### **o Logements**

La commune d'Aiton envisage la programmation de 80 logements PLA, 60 sont financés, mais 30 logements sont déjà attribués à des familles autres que celles des agents de l'Administration Pénitentiaire. Il apparaît, par conséquent, un solde de 50 logements PLA qui restent à financer. En dehors de cette opération, la vacance dans le parc locatif social est très faible dans un rayon de 15 km.

Le secteur privé n'offre pas plus de possibilités.

##### **o Equipements scolaires**

L'école primaire et maternelle d'Aiton ne peut accueillir de nouveaux enfants. Toutefois, un groupe scolaire est programmé pour 1989/1990. Collège à Aiguebelle à 5 km. Lycées à Albertville et Chambéry. Le ramassage scolaire est très bien organisé.

##### **o Autres équipements**

Stades, gymnases, courts de tennis à 5 km (Aiguebelle). Bibliothèque à Aiton. Cinémas dans les villes avoisinantes.

Stations de ski, montagnes toutes proches.

##### **o Commerces et services**

Rien à Aiton mais structure commerciale diversifiée à 5 km (Aiguebelle). Pas d'hôtel ni de restaurant à proximité du futur centre.

#### **5. Actions en direction des détenus**

##### **o Accueil des familles/action sociale**

Les antennes des grandes associations caritatives sont très proches. Il existe à Albertville une association de réinsertion, un centre d'hébergement. La commune d'Aiton a adhéré au programme TIG.

##### **o Transport**

Sera envisagé en temps utile. Candidature de taxi.



**o Hospitalisation**

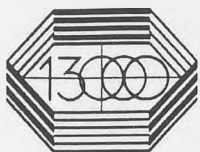
Deux chambres spécialement aménagées à l'hôpital de Chambéry. L'hôpital d'Albertville qui ouvrira en 1992 disposera de 3 lits pour détenus.

**6. Contexte économique**

Economie rurale traditionnelle qui connaît des phénomènes de récession propres aux régions de montagne. Mais contrat de développement économique de bassin : Association des Maires de Maurienne.

**7. Conclusion**

L'implantation du Centre de Détention à Aiton permettrait à Aiton de sortir d'une situation économique difficile. Pour cela, la commune souhaite accueillir les agents de l'Administration Pénitentiaire et leur famille sur son territoire. La difficulté consiste à débloquer des financements pour construire des logements. La proximité des projets olympiques d'Albertville peut nuire à cette opération.



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation pour la Réalisation d'Établissements Pénitentiaires

## ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROGRAMME 13000

### LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

#### 1. ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

M. Jean-Pierre DINTILHAC	Directeur Administration Pénitentiaire
M. Philippe FAURE	Sous-directeur du personnel et des Affaires Administratives
M. François ANTONINI	Chef du Bureau du Personnel et des Statuts (H1)
Mme HILLEMAND	Chargée de Mission au Bureau H1
M. Jean-Pierre CAMPINCHI	Chef du Bureau du Recrutement et de la Formation (H2)
M. PHILIPPON	Directeur de l'ENAP
M. Pierre MIGOZZI	Chef du Bureau de la Programmation des Equipements et des Techniques de Sécurité (H4)
Mme Mireille IMBERT-QUARETTA	Sous-directeur de l'exécution des peines privatives de liberté et de la réinsertion
Mme Lydia GORGEN	Chef du Bureau de l'individualisation et des régimes de détention (G1)
M. Alain BLANC	Chef du Bureau de la réinsertion (G2)
M. DARBEDA	Adjoint au Chef du Bureau G2, chargé de la santé
M. Vincent DELBOS	Chef de la Section de la Participation Communautaire (GH2)
Mme Colette PARPILLAN	Bureau des Services de Probation
M. Denys MILLET	Chef de la Division du Travail Pénitentiaire et de la Formation Professionnelle (G3)
M. PORTERON	Chef du Service Central des Transfèrements
Mme BARBARIN	Chef du Service des Etudes
M. Vincent TARDIF	Chargé de Mission auprès du Directeur de l'Administration Pénitentiaire

## **2. PERSONNEL PENITENTIAIRE**

M. ERINGUEL	Directeur Régional de Lyon
M. Robert RAMONE	Directeur du Centre Pénitentiaire de Perpignan
M. TRAVERSO	Directeur de la Maison Centrale de Lannemezan
M. HAURON	Directeur du Centre Pénitentiaire de Clairvaux
M. Le DANTEC	Directeur de la Maison d'Arrêt de Strasbourg
M. KLAUS	Délégué Régional aux Affaires Socio-éducatives (Délégation Régionale Strasbourg)
M. Charles FORFERT	Chef du Service Socio-éducatif de la Maison d'Arrêt de Strasbourg
M. Jean-Marie NEIS	Délégué Régional à la Formation Professionnelle (Délégation Régionale Strasbourg)
M. Jean-Louis BROS	Délégué Régional au Travail (Délégation Régionale Strasbourg)
M. DRU	Directeur du Centre Pénitentiaire de Moulins/Yzeure

## **3. MAGISTRATS**

M. Bernard BALOU	Premier Président près la Cour d'Appel de Montpellier
M. Pierre FABRE	Procureur Général près la Cour d'Appel de Montpellier
M. TORRE-GROSSA	Juge d'Application des Peines Tribunal de Montpellier
Mme BIGOT	Juge d'Application des Peines Tribunal de Strasbourg

## **4. DELEGATION POUR LA REALISATION D'ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES (DREP)**

M. René ELADARI	Délégué pour la Réalisation d'Etablissements Péniten- tiaire
M. Henri PIERRE	Chargé de Mission, Coordinateur de l'étude d'impact socio-économique des établissements pénitentiaires
M. Michel DELIGNON	Chargé de Mission, Finalisation des marchés de fonc- tionnement
M. Lionel SUISSE	Chef de Projet - zone Sud

M. Claude MARMINAT	Chef de Projet - zone Est
M. Daniel EMERY	Adjoint au Chef de Projet zone Est
M. Jacques LEMAIGNEN	Chef de Projet - zone Nord
M. Jean-Pierre REDON	Chef de Projet - zone Ouest

## 5. GROUPEMENTS

M. Jean-Michel DESLOGES	Lyonnaise des Eaux
M. GIRAUD	SOGEP/SODEXHO
MM. LEGAL BRUYANT	GTM Entrepose
MM. ANDRES VILLEMINOT	Dumez France

## 6. ELUS ET AUTRES ADMINISTRATIONS

M. Pierre BLEULER	Maire de Lannemezan
M. LEBON	Maire de Ville sous La Ferté (Clairvaux)
M. Henri XANCHO	Chef de Cabinet du Secrétaire Général de la Mairie de Perpignan
Mme ESCOBAR	Services Economiques de la Ville de Perpignan
M. Patrick FORESTIER	Directeur du Comité de Probation de Strasbourg
M. Hector ROLAND	Maire de Moulins
Mme RAVAT	Adjointe au Maire d'Yzeure
M. VERSON	Secrétaire Général de la Mairie d'Yzeure

Des réunions de travail ont eu lieu sur les sites de : Argentan, Saint-Mihiel, Varennes-le-Grand, Joux-la-Ville, Uzerche, Neuvic-sur-Isle.

Chacune de ces réunions était présidée par le Préfet du Département ou le Sous-préfet de l'arrondissement.

Etaient présents les Maires des communes concernées (commune support et communes voisines), les services municipaux et les services extérieurs de l'Etat ou du Département (DDE, DDASS, Inspection Académique, Sécurité Civile, Gendarmerie, ...).